

Petites Villes



Newsletter hebdo

N° 23 – Mercredi 30 juin 2010

DANS CE NUMERO

- 1..... **A LA UNE**
Journée des finances locales 2011
- 2..... **REFORME TERRITORIALE**
Le Bureau de l'APVF reçu par le Président du Sénat
- 3..... **SERVICE PUBLIC**
L'APVF interpelle le Ministre de l'Intérieur sur la fermeture imminente de certains commissariats dans les petites villes.
- 4..... **ENVIRONNEMENT**
Le Grenelle 2 définitivement adopté
- 5..... **FINANCES LOCALES**
Révision des valeurs locatives : le gouvernement lance la réforme
- 6..... **AGENDA DE L'APVF**

JOURNEE LOI DES FINANCES 2011

Mercredi 20 Octobre 2010 aura lieu la Journée de présentation de la loi de finances 2011, et de ses conséquences sur les budgets locaux, au siège de la Caisse d'épargne (Paris)

Cette journée s'inscrit cette année dans un contexte très particulier en raison des nombreuses réformes impactant la gestion des collectivités et du contexte économique difficile.

Les programmes et bulletins d'inscription seront envoyés fin août - début septembre.

Visitez www.apvf.asso.fr pour rester informés.



De nombreux élus ont assisté à la Journée Loi des Finances 2010

REFORME TERRITORIALE

Le Bureau de l'APVF reçu par le Président du Sénat

Une délégation du Bureau de l'APVF, conduite par son Président Martin MALVY, a été reçue le mardi 29 juin par M. Gérard Larcher, Président du Sénat, pour évoquer la réforme des collectivités territoriales. A cette occasion, la délégation a remis les projets de vœux adoptés par plus de 400 petites villes, représentatives de toutes les régions et de toutes les tendances politiques républicaines.



Ce vœu rappelle d'abord que la commune constitue le premier niveau de l'administration publique, le premier échelon de proximité, se situant au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens.

Il énonce également l'attachement des élus à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement

élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés. Or, nombre d'élus sont aujourd'hui inquiets de voir les dotations versées par l'Etat réduites pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques.

Au croisement de ces deux enjeux, politiques et financiers, les petites villes ont voulu réaffirmer le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux. La défense des cofinancements des projets communaux se fonde en effet sur trois arguments majeurs : la libre administration des collectivités territoriales, la solidarité territoriale et la nécessité d'une relance économique, qui passe, notamment dans le secteur du BTP, par le dynamisme des projets engagés par les communes, avec l'appui indispensable des départements et des régions.

La délégation a également évoqué avec le Président du Sénat la question du pouvoir des préfets dans le cadre de l'achèvement de la carte intercommunale. Les membres de la délégation ont souhaité rappeler l'importance du libre choix et de la pleine acceptation des élus pour une intercommunalité pleinement réussie. La délégation de l'APVF a aussi fait part de ses inquiétudes concernant la représentation des petites villes au sein des intercommunalités et du risque de minoration sensible de la place des petites villes dans les structures intercommunales, voire de la dilution de leur pouvoir effectif dans les futures métropoles.



SERVICE PUBLIC

L'APVF interpelle le Ministre de l'Intérieur sur la fermeture imminente de certains commissariats dans les petites villes.

Plusieurs élus de communes adhérentes de l'Association des petites villes de France ont exprimé ces derniers jours leurs inquiétudes concernant l'annonce imminente de la fermeture de leur commissariat de police dans le cadre du redéploiement des effectifs de police et de gendarmerie. Sont ainsi notamment concernées les communes d'Annonay (Ardèche), Ussel (Corrèze), Graulhet (Tarn), Fourmies (Nord), Montbrison (Loire), Port Saint-Louis du Rhône (Bouches du Rhône), et Pertuis (Vaucluse).

Ces dernières années, les petites villes ont déjà été soumises à d'autres restructurations des services publics (hôpitaux, tribunaux) au mépris souvent de toute considération d'aménagement du territoire. Une nouvelle fois, il semble que ces fermetures aient été programmées en l'absence de toute concertation réelle avec les élus concernés.

De plus, la plupart des Maires concernés ont constaté une évolution négative des chiffres de la délinquance dans leur commune ainsi qu'une montée préoccupante des actes de violence depuis plusieurs mois. La fermeture des commissariats de police dans ces communes qui comptent toutes plus de dix mille habitants ne serait donc pas un signe positif de la volonté de l'Etat de mener une politique sérieuse et résolue en matière de lutte contre la délinquance. Celle-ci, toutes les statistiques le montrent, n'est plus seulement l'apanage des banlieues ou des communes périurbaines, mais progresse également dans les zones rurales et semi-rurales.

En outre, tous les redéploiements effectués ces dernières années en matière d'effectifs

de police et de gendarmerie se sont traduits par une diminution nette des effectifs. La compensation des effectifs, contrairement aux promesses et aux engagements pris, n'a pas été respectée.



Martin Malvy, Président de l'APVF, a donc demandé au Ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux de bien vouloir reconsidérer ces annonces de redéploiement dans les communes concernées et de ne prendre ses décisions définitives qu'après avoir tenu largement compte des avis des Maires de ces petites villes.

ENVIRONNEMENT

Le Grenelle 2 définitivement adopté

Trois ans après le lancement des débats entre associations de protection de l'environnement, syndicats, élus, représentants du gouvernement et experts, l'Assemblée nationale a adopté mardi soir la version finale du projet de loi Grenelle II, « portant engagement national pour l'environnement », qui avait déjà été approuvée par le Sénat lundi. L'UMP et le Nouveau Centre ont voté pour, le PS, le PCF et les Verts ont voté contre.



Etudié en procédure d'urgence, ce projet de loi avait été approuvé en première lecture par le Sénat le 8 octobre 2009, puis par l'Assemblée nationale le 11 mai dernier, avant que la commission paritaire mixte (CMP), composée de sept sénateurs et sept députés, ne soit chargée d'élaborer un texte commun.

Le texte examiné en CMP a été modifié de nouveau sur plusieurs points. Ainsi, la possibilité d'expérimenter le péage dans les grandes villes (plus de 300 000 habitants) a été de nouveau autorisée. Cette disposition, initialement approuvée par le Sénat, avait ensuite été rejetée par l'Assemblée.

Il a également été décidé que les grandes infrastructures de transport « devront prendre en compte » les trames verte et bleue. Le texte voté par les députés prévoyait lui d'imposer la « compatibilité ». Ces trames, qui visent à préserver la biodiversité en créant des « corridors écologiques », ne seront donc plus opposables aux projets d'infrastructures de transports.

Concernant l'éolien, tous les projets devront comprendre au minimum cinq mats, comme le souhaitait l'Assemblée, et devront être éloignés d'au moins 500 mètres des habitations. De plus, les parcs éoliens seront assujettis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ce qui risque de compromettre les projets de taille modeste portés par les collectivités.

4

ATTENTION !! La Formation sur les fonds européens prévue pour le 16 septembre aura lieu le Jeudi 23 septembre.

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de dialoguer efficacement avec les services instructeurs des programmes et développer une stratégie locale de mobilisation des fonds européens.

Si vous souhaitez mobiliser des fonds européens pour un de vos projets, vous pouvez vous inscrire en cliquant ici : [FORMATION SUR LES FONDS EUROPEENS](#).



FINANCES LOCALES

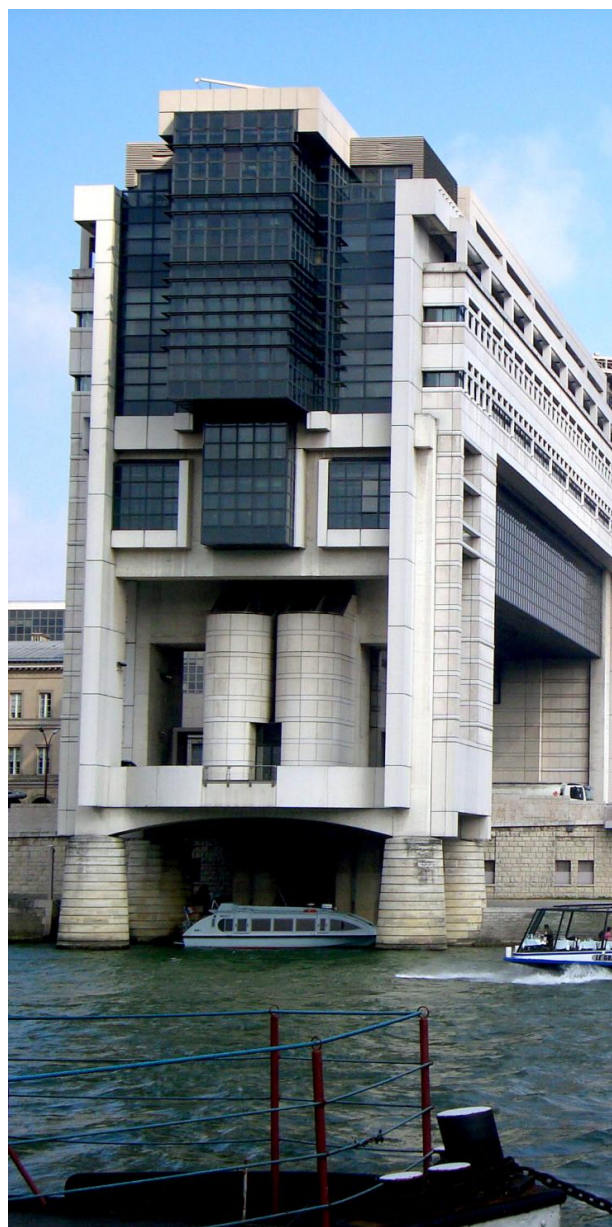
Réforme des valeurs locatives : le gouvernement lance la réforme

Le Ministre du Budget François Baroin a réuni les associations d'élus le 1^{er} juillet à Bercy pour annoncer les grandes lignes de la réforme des valeurs locatives que va lancer le gouvernement. Cette réforme maintefois reportée « demande de l'audace et du courage » a déclaré le Ministre, qui a insisté sur l'obsolescence des bases et l'incompréhension des contribuables face aux inégalités croissantes entre collectivités et même à l'intérieur de chacune d'elles.

La réforme est maintenant rendue encore plus urgente après la suppression de la taxe professionnelle. Le Ministre a proposé une méthode et un calendrier. Il propose de commencer par les locaux commerciaux en lançant une enquête sur les loyers dès le début 2011. Il a préconisé également une réactivation des commissions communales des impôts directs et la création d'une commission départementale.

Représentant l'APVF, Philippe Laurent, Maire de Sceaux, a rappelé l'accord de l'APVF pour procéder à la révision des bases. Il a rappelé que la précédente qui date de 1990 n'avait pas été mise en œuvre par crainte de trop grands transferts entre contribuables, d'où la nécessité d'un lissage dans le temps. Il a également rappelé que le foncier représente 90% des bases fiscales sur lesquelles les collectivités locales ont une marge de manœuvre.

Evoquant le caractère inéquitable du système actuel, Philippe Laurent a accepté que l'on commence d'abord par les locaux commerciaux mais a insisté pour que la question des locaux des particuliers soit ensuite abordée.



AGENDA DE L'APVF

21 septembre 2010, au siège de l'APVF (Paris)

Bureau de l'APVF

20 octobre 2010, au siège de la Caisse d'épargne (Paris)

Journée finances locales de l'APVF : Loi de finances 2011 et conséquences prévisionnelles sur les budgets locaux

FORMATIONS

Mardi 14 septembre 2010

Réforme des collectivités territoriales 2010 : ce qui va changer pour ma commune

I. La gouvernance locale

- A. L'intercommunalité, au cœur de la réforme
- B. Conditions d'exercice du mandat : de nouveaux droits pour les élus.

II. Les finances locales

- A. Quels cofinancements pour les projets municipaux ?
- B. Quel avenir pour la fiscalité locale après la réforme de la taxe professionnelle ?

Jeudi 23 septembre 2010

Fonds européens : enjeux et perspectives pour les territoires

I. Le cadre de la programmation 2007-2013:

- Le cadre "réglementaire" de la programmation FEDER et FSE
- Le cadre "stratégique" de la programmation
- Le cas particulier du développement rural

II. Le mode opératoire des programmes:

- la gestion des programmes opérationnels
- déclinaison en région

III. Éléments de méthodologie pour le montage de projets

- quelques conseils pratiques pour les porteurs de projet
- la "vie" du projet : soumission du dossier, instruction, programmation, contrôles

INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS :

<http://www.apvf.asso.fr/1-5-Les-Formations.php>

APVF
42 Bd RASPAIL
75007 PARIS
Tél. : 01 45 44 00 83
Fax. : 01 45 48 02 56
www.apvf.asso.fr



Rédaction :

Philippe BLUTEAU
Carlos LUCA DE TENA
Mathieu VANICATTE
Yohan WAYOLLE